

	Secteur VIE SPORTIVE	Championnat régional SPORT EN ENTREPRISE Formule 5/5 (5 matches/5 disciplines) Règlement	Adoption : Avant Fusion Entrée en vigueur : 1 ^{er} /09/17 Validité : Permanente Commission : Compétitions Nombre de pages : 4
---	--------------------------------	---	--

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1 - ÉQUIPES

Le championnat régional sport en entreprise regroupe les équipes des entreprises de la région Occitanie.

2 - COMPOSITION DES ÉQUIPES

Au minimum : 2 hommes
2 femmes

a) Joueurs autorisés

Seules sont autorisées les personnes inscrites sur la liste de brûlage signée par le responsable du personnel de l'entreprise participante.

Par entreprise participante, s'entend la société ou le groupe avec ses filiales détenues à 50 % ou plus.

Les personnes inscrites doivent justifier d'un contrat de travail (intérim compris).

Sont également admises à s'inscrire les équipes composées de personnes de différentes entreprises, artisans, professions libérales appartenant à une même corporation (boulangers, électriciens, banques, médecins, administration...).

Sont autorisé(e)s les concubin(e)s et les époux (ses).

La liste de brûlage est à remettre au moment de l'inscription et au plus tard avant le début de la compétition.

Elle peut être mise à jour, mais devra à nouveau être validée par le responsable du personnel de l'entreprise et envoyée à la Ligue avant la participation à une rencontre pour les nouveaux inscrits.

b) Entreprises ayant plusieurs équipes en championnat sport en entreprise

Une liste de brûlage devra être établie par équipe.

Les transferts de joueurs d'une équipe à l'autre en cours de saison sont interdits.

Un même joueur peut s'inscrire sur plusieurs formules différentes du championnat.

Il n'est pas possible pour un joueur de changer d'équipe en cours de saison même s'il change d'entreprise.

c) Sanction en cas de non respect de ces règles

En cas de non respect des règles ci-dessus, le(les) match(s) joué(s) seront considérés comme perdus et le (les) point(s) de bonus pour équipe complète seront retirés.

3 - DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont de 150 €uros.

Le chèque est à établir à l'ordre de la Ligue Occitanie de Badminton et *devra être remis en même temps que la demande d'inscription d'équipe.*

4 - CALENDRIER

Le calendrier des rencontres est établi par la Commission sport en entreprise et s'étale sur toute la saison sportive.

Une ou plusieurs poules ainsi que des phases qualificatives pourront être constituées en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Les équipes s'engagent à respecter le calendrier sous peine de sanction.

Un match ne pourra pas être reporté par manque de « meilleur joueur de l'équipe », n'oublions pas que les joueurs sport en entreprise sont d'abord « fair play ».

Pour jouer un match hors délai, les équipes devront justifier leur demande (blessure, maladie, déplacement professionnel, championnat de France....), la commission se réunira pour prendre une décision et donnera sa réponse aux capitaines des équipes concernées.

Le calendrier est présenté lors de la réunion des capitaines.

5 - LIEU DE RENCONTRES

Pour les équipes n'ayant pas accès à des installations sportives, la ligue Occitanie communiquera une liste de structures ou clubs pouvant accueillir. Les frais éventuels de location ou réservation des terrains sont à la charge de l'équipe qui doit recevoir.

Les équipes devront s'entendre sur le lieu et les horaires dans la période fixée par le calendrier. En cas de désaccord, et de rencontre non jouée, les deux équipes seront considérées comme forfait et aucun point ne sera attribué.

6 - ORGANISATION DES ÉQUIPES :

Le championnat fonctionne avec 3 poules (ou plus selon les inscriptions). Les équipes sont réparties selon les niveaux obtenus au cours de la saison dernière.

Pour les nouvelles équipes, elles seront évaluées par rapport aux classements des joueurs.

Les équipes ne joueront des matches qu'au sein d'une même division, matches aller et retour, une (ou deux) équipes monteront en division supérieure ou descendront selon leurs résultats.

Cela assurera des matches plus équilibrés et motivera les troupes pour s'améliorer, afin de passer en division supérieure.

Le nombre de matches sur l'année, devrait à peu près être de 10 matches sur les 8 mois de la saison sport en entreprise.

7 - ORDRE DES RENCONTRES

SIMPLE DAME

SIMPLE HOMME

DOUBLE DAME

DOUBLE HOMME

L'ordre des rencontres indiqué sur la feuille de match est le plus logique. Néanmoins en cas d'accord entre les équipes un arrangement peut être trouvé.

La feuille de match doit impérativement être complétée avant le début du premier match.

Un joueur ne peut pas jouer plus de deux matches.

Les matches se jouent suivant les règles de la Fédération Française de Badminton soit 2 sets gagnants de 21 points.

8 - FEUILLES DE MATCH

Le gagnant du match doit renvoyer la feuille de match *signée par les capitaines* sous cinq jours ouvrables à la ligue Occitanie, par courrier ou e-mail.

Il doit aussi obligatoirement envoyer par e-mail les résultats enregistrés sur la feuille électronique (fichier Excel, instructions données séparément).

En cas de feuille non transmise, incomplète, ou mal renseignée, la Commission sport en entreprise pourra considérer le match comme nul, aucun point ne sera attribué.

Il est conseillé que l'équipe perdante établisse, ou récupère une copie signée de la feuille de match pour pallier le cas de défaillance du capitaine de l'équipe victorieuse.

9 - VOLANTS

La compétition se déroule suivant le règlement fédéral.

Les rencontres se jouent en volants plastiques (ou plumes si accord entre les joueurs) pour les joueurs non classés, elles se jouent en volants plumes pour les joueurs classés. En cas de litige se référer à la liste des volants homologués par la FFBaD (voir document joint).

Les volants seront fournis équitablement par chaque équipe.

10 – ATTRIBUTION DES POINTS ET CLASSEMENT

Pour le classement final, seront pris en compte les points des rencontres selon le barème suivant :

- + 2 points pour la victoire de la rencontre.
- + 1 point bonus accordé pour chaque équipe se présentant au complet.
- - 1 point à l'équipe « forfait » sur rencontre programmée.
- - 1 point aux 2 équipes pour une rencontre non jouée faute d'accord entre les équipes.
- 0 point aux 2 équipes pour feuille de match non transmise à la Ligue.

Les résultats ne seront pris en compte que pour les joueurs ou joueuses dont le nom figure sur la liste de brûlage.

Les résultats des rencontres et le classement sont disponibles sur le site internet

<http://www.badocc.org> ou sur <http://www.badnet.org>.

En fin de saison un classement final est établi en fonction du nombre de points acquis.

En cas d'égalité, des critères seront pris en compte pour départager les équipes en respectant l'ordre suivant :

Critère 1 : résultat de la rencontre entre les deux équipes (critère non retenu si 3 équipes ou plus, sont à égalité)

Critère 2 : match average

Critère 3 : set average

Critère 4 : point average

Si, après calcul suivant chaque critère C2 ou C3 ou C4, seulement 2 équipes restent à égalité, le partage s'effectuera selon le critère 1.

11 - ÉQUIPEMENT

Il est souhaitable que les membres d'une équipe aient le même équipement vestimentaire, au moins en ce qui concerne le tee-shirt.

12 - LICENCES

Obligation de licence

Les résultats seront homologués par la Ligue.

Pour ceci tous les joueurs devront **être obligatoirement licenciés** soit dans un club affilié à la fédération, soit par l'intermédiaire de la structure sport en entreprise qui rassemblera ces demandes auprès de la Ligue.

À l'instar des autres championnats, les demandes de licence sport en entreprise devront être faites au plus tard 10 jours avant le début du championnat.

Pour respecter ce délai, nous demandons que la demande complète y compris les certificats médicaux ou questionnaire de santé soient remis lors de la journée des capitaines.

Rappel : un joueur licencié sport en entreprise peut jouer dans les tournois et championnats fédéraux, mais ne peut évoluer en interclubs (sous la bannière d'un club) que s'il appartient à un club affilié FFBaD.

13 - RESPONSABLES DU DÉROULEMENT DES RENCONTRES

La Commission sport en entreprise se réserve le droit de demander des justificatifs complémentaires et en cas de fraude, d'absences non justifiées, les points acquis pourront être supprimés et une exclusion envisagée.